



*Signataires : Ana Roch, Skender Salih, Arber Jahija, François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Christian Flury*

*Date de dépôt : 14 mars 2024*

## **Proposition de motion**

### **Halte au népotisme étatique dans la gestion des ressources humaines !**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- la récente nomination par le Conseil d'Etat d'un haut fonctionnaire au poste de directeur de l'OCSIN ayant des liens de parenté avec plusieurs membres du gouvernement actuel ;
- le tour de passe-passe opéré par une conseillère d'Etat pour recruter un secrétaire général dans son département en échange d'un petit service obtenu en retour au profit d'un proche parent avec la complicité de l'exécutif ;
- qu'en l'absence d'opposition majoritaire du Conseil d'Etat face à une telle nomination, il en résulte inévitablement une confusion lamentable entre intérêt privé et intérêt de l'Etat, digne des pires républiques bananières ;
- que l'Etat de Genève n'est pas une principauté, ni une monarchie héréditaire ;
- que ces genevoiseries gouvernementales en matière de gestion RH ternissent l'image de tout le canton ;
- que le Conseil d'Etat ferait mieux de s'abstenir judicieusement de s'associer au processus de recrutement de sa propre parentèle au sein de l'Etat,

invite le Conseil d'Etat

- à renoncer définitivement aux pratiques népotiques dans la gestion étatique des ressources humaines ;
- à s'engager, par une déclaration sur l'honneur dans l'exercice de leur fonction, à ne pas nommer du personnel ayant des liens de parenté avec l'une ou l'un de ses membres ;
- à faire annuler toutes les décisions prises précédemment en contradiction avec cet engagement.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Les médias ont révélé une genevoiserie gouvernementale dans la gestion des ressources humaines de l'Etat, après la nomination d'un parent (père et beau-frère) de deux conseillères d'Etat, au poste de directeur de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN).

Cette information avérée s'est accompagnée d'une manœuvre dilatoire de la part d'une des membres du gouvernement actuel, qui a recruté l'ancien directeur de l'OCSIN comme secrétaire général au sein de son département en retour d'ascenseur pour avoir quitté son poste et pouvoir ensuite le repouvoir au profit de sa parentèle, avec la complicité du Conseil d'Etat majoritaire (moins le refus avisé de M<sup>me</sup> Anne Hiltpold de soutenir cette nomination).

Il est communément admis que le népotisme d'Etat fait référence à une pratique où les détenteurs de pouvoir, typiquement dans un contexte gouvernemental ou étatique, favorisent leurs proches, amis ou personnes ayant des liens familiaux, en leur attribuant des positions, des avantages ou des privilèges pas toujours mérités.

Cette pratique est généralement perçue comme contraire aux principes de méritocratie et d'égalité des chances, puisque celle-ci repose sur des relations personnelles et sur la filiation plutôt que sur des compétences ou qualifications objectives. Le népotisme d'Etat peut mener à une administration inefficace et corrompue, dans la mesure où les décisions ne sont pas prises dans l'intérêt général mais plutôt pour favoriser des intérêts privés.

Le népotisme peut aussi saper la confiance dans les institutions publiques, car bien qu'en partie légal, il donne l'impression que le système est truqué en faveur de quelques-uns au détriment du plus grand nombre. Face à de tels enjeux, le Parlement genevois aurait tout intérêt à légiférer en vue de limiter le népotisme dans la fonction publique qui cause un dégât d'image désastreux pour tout le canton.

Il est indispensable de rompre définitivement avec ces agissements en vigueur dans l'Antiquité et au Moyen-Age, incompatibles avec la notion d'Etat moderne. La présente proposition de motion offre donc l'opportunité au Conseil d'Etat de se racheter en revenant sur sa décision de nomination du nouveau directeur de l'OCSIN, en atténuant le discrédit engendré par une telle collusion.

La conduite des affaires de l'Etat ne peut être entachée d'accusations, visant celles et ceux qui en ont la charge, de recourir à des pratiques de recrutement répréhensibles. Pour toutes ces raisons, nous demandons au Parlement de bien vouloir renvoyer le présent texte au Conseil d'Etat afin d'affirmer la volonté commune d'en finir une fois pour toutes avec le népotisme gouvernemental dans la gestion des ressources humaines de l'Etat.

Par avance nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de votre soutien.